

Département
de la Moselle

COMMUNE de RETTEL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
de Thionville

Nombre de conseillers
élus : 15

Séance du 19 novembre 2008

Sous la présidence de Monsieur Jean SCHWENCK, maire.

Conseillers
en fonction : 14

**Présents: MM. Jean SCHWENCK, R.SCHWENCK, HERRMANN,
HANDRICK, ANDRE, JUNGER, LEIDIG, MERSCH,
URBINSKI
Mmes WOLSKI, NEEF, BOCK, ORTH**

Conseillers
présents ou
représentés: 14

Absent : M. Eric MULLER qui a donné procuration à M. Jean SCHWENCK

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique de 2eme classe

Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à compter du 01.12.2008. La rémunération sera calculée sur la base de 24h/semaine.

Les conditions de recrutement et de rémunération seront celles des adjoints techniques de 2° classe

Vote pour : 14

Abstentions: /

Vote contre: /

Objet : Forêt communale (coupes 2009 en parcelle 8)

Le conseil municipal

- approuve le programme de travaux d'exploitation présenté par l'ONF pour l'exercice 2009,**
- approuve l'état prévisionnel des coupes, pour un montant prévisionnel de recettes brutes s'élevant à 9394 €HT pour un volume de 135m3 de bois d'œuvre et de 224 stères de bois de chauffage,**
- autorise le maire à signer tout devis ou convention visant à la réalisation du programme de travaux**

Vote pour : 14

Abstentions : /

Vote contre : /

Objet : Motion en faveur des agents ONF

Le conseil municipal vient de prendre connaissance des mesures de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui concernent notamment l'ONF.

Il s'interroge sur les choix du gouvernement en matière de politique forestière et notamment :

- la suppression de postes aussi bien au niveau terrain qu'administratif ;
- la disparition de la polyvalence au niveau du terrain ;
- la disparition du triage, et de son interlocuteur unique ;
- l'augmentation des coûts de gestion.

Il constate que les mesures de la RGPP appliquées à l'ONF vont affaiblir le service public forestier, notamment le service de proximité et vont entraîner une augmentation des prestations payées par les collectivités.

Le conseil municipal après en avoir délibéré apporte son soutien aux personnels de l'ONF, demande le retrait des mesures annoncées et réclame une concertation (prévues par la Charte des Services Publics) et une prise en compte réelle des besoins des collectivités.

Vote pour : 14

Abstentions : /

Vote contre : /

Objet : Décisions modificatives

Le conseil municipal décide les modifications suivantes :

- | | |
|---------------------|------------|
| ○ compte 6413 | + 20 000 € |
| ○ compte 2313-54 | + 8 000 € |
| ○ compte 2315 - 51 | - 28 000 € |
| ○ compte 023 et 021 | - 20 000 € |

Vote pour : 14

Abstentions : /

Vote contre : /

Objet : Construction de la Gendarmerie

Complétant sa délibération du 27 février 2007, le conseil municipal décide de réaliser la construction d'une caserne de gendarmerie, pour un effectif de 11 sous-officiers et 3 GAV, dans le cadre du décret n°93-130 du 28 janvier 1993. Le montant prévisionnel retenu sera celui du coût plafond fixé par ledit décret. Un emprunt sera contracté pour financer l'opération.

Vote pour : 8

Abstention : 1

Vote contre : 5